



## **RÈGLEMENT DU 33ème TROPHÉE INTERFINANCES DE GOLF**

### **ARTICLE 1 : Organisation**

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise le «33ème Trophée Interfinances de golf, ouvert à tous les agents des Finances.

### **ARTICLE 2 : Comité d'organisation**

#### **COMITE D'ORGANISATION**

##### **1/ Composition :**

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- GARCIA Jean-Vincent, Responsable des Sports ATSCAF Fédérale,
- Brigitte LALLEMENT, Secrétaire Générale adjointe, membre de la commission des sports,
- Gérald PACIOSELLI, Administrateur, membre de la commission des sports,
- Pierre CLUZEL, Conseiller technique Trophée Interfinances Golf à Seignosse.

##### **2/ Compétences :**

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Golf,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

### **ARTICLE 3 : Conditions de participation :**

Les adhérents souhaitant s'inscrire à ce trophée doivent **passer obligatoirement par leur ATSCAF locale pour un visa par leur Président.**

Les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs et accompagnateurs.

Les compétiteurs doivent :

- Être adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation lors de l'inscription et pour la saison 2024/2025 le premier jour du trophée.
- Figurer obligatoirement sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.

- **Au moment de l'inscription**, fournir un justificatif de licence 2024 avec certificat médical valide ou la réponse au questionnaire médical ou la copie de votre espace licencié ou figure la mention d'inscription de votre certificat médical ou de votre réponse au questionnaire médical.

Toutefois, en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves, la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières.

Les accompagnateurs doivent :

- Être Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF 2024/2025.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF visé par son Président

Aucune dérogation ne pourra être admise.

#### **ARTICLE 4** : Organisation de la compétition

Les formules de jeux seront les suivantes :

- Mercredi : compétition au Golf de Mont de Marsan (Saint Avit) selon la formule 4 balles en brut et net ( parties amicales)
- Jeudi : compétition officielle au golf de Moliets en STABLEFORD Brut et Net
- Vendredi : compétition officielle au Golf d'Hossegor en STABLEFORD Brut et Net

Composition des départs compétition officielle :

Les départs hommes et dames seront composés selon la formule Grand Prix :

- Le jeudi, par ordre des handicaps, les plus bas dans les premiers départs
- Le vendredi par ordre des scores bruts du jeudi, les scores les moins bons, dans les premiers départs

Homologation des résultats FFG :

- Le palmarès officiel individuel et par équipes ne prendra en compte que les résultats des adhérents financiers obtenus sur les parcours du jeudi et du vendredi (journées des compétitions officielles).
- Les résultats seront transmis à la FFG.

Classement individuel :

Il sera effectué un classement en brut et un classement en net des meilleurs financiers.

Les scores en brut primeront les scores en net.

- **Hommes** : 2 séries constituées en fonction du nombre de participants, départ des repères jaunes pour les 2 séries
- **Femmes** : 1 série (une 2<sup>ème</sup> pourra être constituée en fonction du nombre de participantes), départ des repères rouge

**Départage des ex-aequo** : le classement sera établi en utilisant le départage sur le dernier trou, puis trou par trou sur le golf d'Hossegor. Si l'égalité subsiste, trou par trou sur le golf de Moliets.

Classement par équipes :

Il sera effectué un classement en brut.

Le titre de champion reviendra à la meilleure équipe en Brut.

Classement brut :

- Seront retenus les 3 meilleurs scores des financiers en brut d'une même association sur 2 tours.
- En cas d'égalité le départage se fera sur le score de l'équipe effectué sur le golf d'Hossegor puis sur le score de l'équipe effectué sur le golf de Moliets.
- En cas de nouvelle égalité, le départage sera effectué sur le meilleur score de la moins bonne carte de l'équipe du golf d'Hossegor.

3 prix en brut seront décernés.

#### **ARTICLE 5 : Obligation des participants**

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

#### **ARTICLE 6 : Résultats**

Les résultats seront affichés :

- après chaque jour de compétition
- le classement final lors de la remise des prix

Remise des prix :

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

Les 3 premières équipes seront récompensées par un trophée, une coupe ou une médaille.

#### **ARTICLE 7 : Réclamations**

**Les réclamations** doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**